

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

INFORMATION GÉNÉRALE

Demande reçue le: _____

Nom du requérant: _____

Êtes-vous le propriétaire? ☐ oui ☐ non

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration)

Adresse postale: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

INFORMATION IMMEUBLE VISÉ

Numéro de matricule: _____

Adresse de l'immeuble: _____

Est-ce que l'immeuble visé a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure? ☐ oui ☐ non

Si oui, de quelle nature ? _____

CONTEXTE DE LA DEMANDE

1° La demande de dérogation mineure est déposée conjointement à une demande de permis ou de certificat: ☐ oui ☐ non

2° Les travaux sont en cours? ☐ oui ☐ non

Si oui, quel est le # du permis-certificat: _____

3° La construction en cause existe déjà: ☐ oui ☐ non

Si après le 9 septembre 1974, quel est le # du permis/certificat de ladite construction:

NATURE DE LA DEMANDE

Type de dérogation : Règlement de zonage ☐ Règlement de lotissement ☐

Sujet: _____

Article du règlement en cause: _____

Description détaillée de la dérogation demandée:

RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Matricule: _____ Numéro de la demande: _____

☐ Encaissement de la demande par: _____ Date: _____

Transmise au Comité consultatif d'urbanisme le: _____

Transmise au Conseil municipal le: _____

ESPACE INFORMATION RELATIVE À LA DEMANDE

1. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez vous conformer aux dispositions réglementaires existantes?

2. Pourquoi estimez-vous subir un préjudice sérieux?

3. En quoi ce préjudice est-il suffisamment important pour justifier la dérogation demandée?

4. Autres commentaires relatifs à votre demande:

IMPORTANT

PROCÉDURE D'APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le but d'une demande de dérogation mineure est d'obtenir un assouplissement à certaines dispositions du règlement de zonage ou de lotissement municipal.

- Le conseil municipal peut exiger, comme condition d'acceptation d'une demande de dérogation mineure, que les travaux à réaliser respectent intégralement les documents ayant servi à l'étude de la demande.
- Les frais d'une demande sont de 400 \$ (res. 4 log et -), de 500 \$ (autres) et sont payables en argent comptant, par paiement direct ou par chèque et sont non remboursables.
- Toute demande est analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité, formé de cinq (5) citoyens et de deux (2) conseillers municipaux, étudie les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et formule des recommandations au conseil municipal.
- Le CCU peut visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande, au besoin.
- Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel et reste impartial lors des représentations.
- Le conseil municipal, suite à l'étude de la demande et du rapport du CCU relatif à cette dernière, accorde ou refuse complètement ou partiellement la dérogation. Cette décision du conseil doit être rendue par résolution et être précédée d'un avis public précisant la date de l'assemblée où elle sera soumise au conseil.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour qu'une dérogation mineure puisse être accordée par le Conseil municipal, la demande doit respecter les critères suivants :

- Une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
- L'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure n'est pas un moyen permettant de légaliser toute erreur qui serait faite délibérément ou par mauvaise volonté.

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

Liste de vérification – assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez)

- ☐ Le formulaire dûment rempli;
- ☐ Un croquis ou plan des travaux à exécuter;
- ☐ Un plan de localisation du ou des bâtiments projetés.

Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre plan d'implantation (cochez)

- ☐ L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie;
- ☐ La distance entre tout cours d'eau ou lac et le ou les bâtiments projetés;
- ☐ La localisation et les dimensions des bâtiments existants et projetés (cabanon, remise de jardin, serre, garage, maison, etc.);
- ☐ La localisation et les dimensions des constructions accessoires (galerie, escalier extérieur, balcon, véranda, etc.);
- ☐ Les distances entre les bâtiments et les lignes de terrain;
- ☐ La localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires, ainsi que des aires de stationnements;
- ☐ La localisation des bâtiments existants voisins (contigus à celui concerné);
- ☐ Paiement de 400 \$ ou 500 \$.

Signature : _____ Date : _____

Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel et reste impartial lors des représentations et formule une recommandation au Conseil municipal.

LA RENCONTRE DU CCU AURA LIEU LE _____ À _____ H.

Initiales du demandeur : _____